



Le 17 mars 2020

LETTRE PAR COURRIEL  
CHEQUE PAR LA POSTE

Mes Paule Hamelin et Nicolas Dubé  
Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.  
1 Place Ville-Marie, 37e Étage  
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
[frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)

OBJET : Demande du Transporteur de modification des Tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020 – **Phase 1 et 2 frais relatifs aux services de compensation d'écarts de réception et de livraison D-2021-021 du 23 février 2021**  
Votre dossier : R-4096-2019  
Notre dossier : R057792 YF

---

Chère consoeur,  
Cher confrère,

Nous vous informons que nous vous avons transmis vers le 1<sup>er</sup> mars 2021, **un chèque au montant de 104 237,69 \$ taxes incluses**, en paiement des frais de participation de votre cliente **Brookfield Renewable Trading and Marketing LP** dans le dossier mentionné en objet.

- 72 650,16 \$, taxes incluses (Phase 1)
- 31 587,53 \$, taxes incluses (Phase 2)

Le tout dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2021-021 rendue par la Régie de l'énergie le 23 février 2021.

Veuillez agréer, chère consoeur, chef confrère, nos salutations distinguées.

*(S) Yves Fréchette*

Yves Fréchette  
/jg

c.c. Régie de l'énergie (par SDÉ seulement)



Le 17 mars 2020

LETTRE PAR COURRIEL  
CHEQUE PAR LA POSTE

Me Prunelle Thibault-Bédard  
2267, rue Aylwin  
Montréal (Québec) H1W 3C7

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
[frechette.yves@hydroquebec.com](mailto:frechette.yves@hydroquebec.com)

OBJET : Demande du Transporteur de modification des Tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020 – Phase 1 et 2  
**frais relatifs aux services de compensation d'écarts de réception et de livraison D-2021-021 du 23 février 2021**  
Votre dossier : R-4096-2019  
Notre dossier : R057792 YF

---

Chère consoeur,

Nous vous informons que nous vous avons transmis vers le 1<sup>er</sup> mars 2021 (encaissement vers le 2021-03-05 selon notre système comptable), **un chèque au montant de 58 180,35 \$ taxes incluses**, en paiement des frais de participation de votre cliente **le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec** dans le dossier mentionné en objet.

- 27 191,68 \$, taxes incluses (Phase 1)
- 30 988,67 \$, taxes incluses (Phase 2)

Le tout dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2021-021 rendue par la Régie de l'énergie le 23 février 2021.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.

(S) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette  
/jg

c.c. Régie de l'énergie (par SDÉ seulement)